



6. Entretien : Jean-Claude GAS – SGAME



Cœur de métier : Sous-traitance de cartes électroniques, études, industrialisation et fabrication.

Nombre de salariés : 20.

Forme juridique et année de fondation : SAS – avril 1986.

Appartenance à un groupe : non.

1- Que représente pour vous la RSE (globalement) ?

C'est la vraie vie de l'entreprise, en QUALITE TOTALE (ISO 9001, 14001, 26000). C'est la principale force, qui assure la pérennité de notre TPE.

2- Pensez-vous avoir eu une démarche RSE dans votre entreprise actuelle ?

Oui, globalement et en totalité jusqu'à l'évaluation 26000 par BCI France.

En 2013 nous avons atteint le niveau A, puis à partir de 2014 le niveau AAA d'excellence.

3- Quels domaines d'action de la RSE privilégiez-vous dans votre démarche, et pourquoi ?

En étant reconnu 26000 AAA, tous les domaines d'actions doivent être « privilégiés ».

Cependant, et c'est d'ailleurs certainement plus facile en TPE, nous sommes reconnus par nos parties prenantes sur les points suivants : qualité du produit et du service, loyautés des pratiques, et aspect social (plusieurs trophées régionaux depuis plus de 10 ans).

4- Quels sont les parties prenantes (clients, fournisseurs, partenaires locaux, actionnaires etc.) ou les convictions qui vous ont poussé à entreprendre ces pratiques RSE ?

Nos convictions étaient là déjà depuis la création de SGAME, dans les « fondamentaux de l'Entreprise », en 1986 (cf. notre code éthique sur notre site www.sgame.fr).

C'est ensuite l'audit d'un client, filiale d'un groupe danois (les plus « à la pointe » sur le 26000) qui nous a fait découvrir la norme 26000, et dès que celle-ci est sortie nous l'avons mise en musique chez SGAME.

5- Avez-vous été accompagnés (par des personnes physiques ou morales, ou encore par des supports pédagogiques) dans la conception de votre démarche RSE ?

Pour réaliser ceci, après l'audit réussi avec le client danois (en 2008), et la sortie de la norme 26000 (en 2010), il y a eu de la part de la Direction de SGAME une étude et recherche approfondie, puis une formation de tout le COMITE DE PILOTAGE à la norme 26000 par un consultant (spécialiste des audits 26000 à l'AFNOR), puis le passage à l'audit 26000 avec BCI France (le seul organisme qui à l'époque en début 2013 a su répondre à notre demande d'audit !). Tout ceci sans aucune subvention ou aide financière ; la seule aide est venue de notre syndicat « METALLURGIE » pour les parties veilles réglementaires et formation.

6- Pensez-vous qu'un support tel que voudrait créer le Club Rodin sera utile aux TPE et PME souhaitant se lancer dans une démarche RSE ?

Nous pensons en effet qu'un support créé par le Club RODIN serait très utile à nos TPE ou PME souhaitant se lancer en RSE (d'autant plus qu'aujourd'hui en 2016 il y a possibilité d'aides européennes). Mais attention :

- Ne pas « dériver à la française » par rapport à la norme 26000 (ne pas créer, comme certains, une « petite norme française avec un label sectaire »)



« Réinventer notre Industrie »

- Rester pragmatique, simple, concret, sans aspect « politique » ou de « lobbying »

7- Quelles difficultés avez-vous personnellement rencontrées dans la mise en place de vos pratiques RSE ?

Ça n'a pas été un changement pour nous, nous faisons du 26000 comme Monsieur Jourdain fait de la prose. Les difficultés pour nous avec le 26000 ont été bien sûr de créer toute la documentation nécessaire pour répondre aux auditeurs.

D'autres difficultés sont apparues après l'obtention du 26000 : on passe pour des « chevaliers blancs » et ceci n'est pas spécialement bien vu par certaines parties prenantes plus ou moins correctes ou par certains lobbyings qui arrangent la 26000 à leur sauce.

8- Quelle charge de travail représente la RSE au quotidien, et pour quels types de retours sur investissement ?

La charge de travail n'est pas énorme si au départ on est déjà :

- ISO 9001

- ISO 14001

- « Propre » en loyautés de service

- Respectueux des droits de l'Homme, du code du travail, etc.

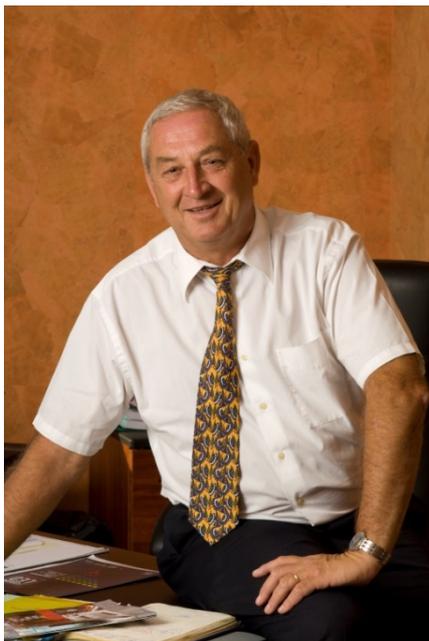
En effet avec ceci, la RSE au quotidien c'est simplement la vie quotidienne de l'entreprise avec la mise à jour des documents spécifiques créés pour cela. Avec ceci, tout le personnel est engagé et totalement impliqué.

9- Quel regard portez-vous sur la RSE telle qu'elle est pratiquée dans les entreprises de votre branche ?

Très peu d'approche globale RSE et surtout, malheureusement souvent, un mélange entre le sociétal et le social. L'aspect social n'est qu'une seule des 7 parties du 26000.

10- Que pensez-vous de la réglementation RSE, est-elle selon vous utile plutôt utile ou plutôt contraignante ?

La réglementation RSE avec l'ISO 26000 n'est contraignante que si elle n'est pas véritablement vécue, vraie. Il est en effet difficile d'écrire des documents « loyaux », s'ils ne sont pas vécus !



Jean-Claude GAS, président de SGAME